

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Compte-Rendu du
Conseil Municipal du 23 Mai 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 23 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 16 Mai s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - MORTREUX Jean-Marc - HOUREZ Dominique - SCARTOCETTI Franck - BAJEART Christine - SAUVAGE Joël - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - SCHERER Murielle - DEGROS Bernard - OBJOIE Patrick - LASSELIN Marie-Jeanne - HOUREZ Pauline - SANS Patrick - NICODEME Hervé - FLOUQUET Jacqueline - BASSEZ Michel.

Excusés ayant donné procuration :

ZOCCALI Claudine	à	SCHERER Murielle
MANN Ginette	à	BOITTIAUX Daniel
APRILE Corinne	à	BASSEZ Michel

Absents: MONTUELLE Grégoire - MASSE Maryse - LIBRE Dominique - DURAN Jean-Philippe - POTIEZ Régis.

Excusés: EPITALON Philippe - LAMBRECHT Thérèse.

Secrétaire de séance : NICODEME Hervé

ORDRE DU JOUR

URBANISME

1. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.) DU PLUI DE LA PORTE DU HAINAUT

DIVERS

2. ACHAT GROUPE D'ENERGIE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR RELAIS COMMUNAL
3. CONVENTION DE CESSIION DU DROIT A VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur Hervé NICODEME est nommé Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le procès-Verbal du 29 Mars 2018.

URBANISME

1. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.) DU PLUI DE LA PORTE DU HAINAUT

Le Conseil Municipal a procédé au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Porte du Hainaut, comme suit :

Monsieur le Maire présente une synthèse du document présenté au Conseil Municipal ; il y relève notamment quelques chiffres : d'ici 2030, la Commune aura

la capacité d'accueillir au maximum 301 nouveaux logements sur une réserve foncière comprenant 9,80 Hectares. (soit en moyenne 22 logements constructibles par an)

Madame SCHERER souligne que la charte du Parc Naturel Régional a été reprise dans son ensemble dans le PADD.

Monsieur le Maire explique que cette « assimilation » permettra sans doute de réaliser plus facilement les gros projets et d'avoir plus d'impact sur le territoire.

Monsieur BASSEZ tient à rappeler les prémices des SCOT (ancien SDAU) et du POS (ancien PLU) et l'importance du rôle imparti aux élus.

Depuis le transfert de compétence en matière d'urbanisme et notamment du PLU vers la CAPH, le rôle de la Commune et, par conséquent des élus, n'est plus le même ; il n'existera plus à cette échelle d'autonomie communale ; il craint que les communes ne pourront plus bénéficier de leur propre action sur les projets ; leurs pouvoirs risquent de leur être ôtés. Il reconnaît néanmoins que certains projets pouvant s'avérer lourds pour une commune seule se réaliseraient plus facilement grâce aux outils et moyens de l'intercommunalité qui sont plus conséquents. De gros changements sont à prévoir d'ici quelques années, il craint que certains services dévolus actuellement aux communes ne viennent à disparaître ; les mairies serviraient d' « annexes » aux plus grandes structures et comme il l'a déjà évoqué, craint que les administrés se trouvent dans des situations sans issues puisque les réponses ne viendraient plus directement par le schéma actuel (relation commune - administrés) mais par un chemin beaucoup plus complexe ; ce sera également la fin des prérogatives des élus sur le territoire. En ce qui concerne l'économie du territoire, il souligne que l'Etat seul doit apporter les conditions économiques pour créer de l'emploi, celui-ci se décharge trop facilement de ses obligations.

Monsieur SAUVAGE fait référence à un entretien avec Monsieur Mille de la CAPH où il était question de réaliser en moyenne 30 logements par an ; il faudrait pour cela, revoir la capacité de notre compte foncier à 2 hectares supplémentaires.

DIVERS

2. ACHAT GROUPE D'ÉNERGIE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR RELAIS COMMUNAL

Considérant le souhait de la Commune d'Hérin de lutter contre la précarité énergétique, dans le cadre d'une utilisation rationnelle de l'énergie,
Considérant la volonté de la commune d'Hérin d'être le relais d'un dispositif innovant permettant de mutualiser les compétences et les moyens pour mettre en

œuvre des outils contre la précarité énergétique, particulièrement sur le fait d'obtenir une offre tarifaire attractive pour la fourniture de gaz et d'électricité aux habitants qui en feront le choix,

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité:

- d'annuler la délibération municipale du 23 Février 2017 qui autorisait une convention de partenariat pour l'achat groupé d'énergie avec comme signataire le courtier notamment
- d'autoriser la mise en place de l'opération mutualisée de lutte contre la précarité énergétique l'achat groupé d'énergie à destination des foyers de la commune d'Hérin.
- de confier la mise en œuvre de ce dispositif à l'association Pôle Synéo,
- d'autoriser la promotion de l'opération visant à inciter les habitants à adhérer au dispositif et ainsi permettre, par l'effet de masse, à négocier au travers de la procédure de mise en concurrence un prix de vente de l'électricité et du gaz attractif,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bipartite.

3. CONVENTION DE CESSION DU DROIT A VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Le Conseil Municipal autorise à l'Unanimité Monsieur le Maire à signer avec la société Sonergia une convention de partenariat pour toutes opérations éligibles aux C.E.E. autres que celles déposées auprès du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

Décisions du Maire :

- L'association KJBC à Montigny-en-Ostrevent est désignée afin de réaliser une prestation (concert) du Groupe : The HOODOO THONES, le Samedi 14 Avril pour un montant de 800 euros TTC,
- La Société Id Verde est désignée afin de réaliser l'entretien des espaces verts de la ville d'Hérin pour l'année 2018 dans le cadre du Marché de fournitures courantes et services pour un coût de la prestation de 9 332.57 euro HT maximum soit 11 199.08 euro TTC,
- La Société Berim à Douai est désignée afin d'assurer l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à la Mission pour l'établissement d'un dossier de consultation d'entreprises en vue de la maintenance, la rénovation, l'extension des installations d'éclairage public, de l'éclairage du complexe sportif et de l'ancien stade, des illuminations festives, des feux tricolores de la Ville d'Hérin pour un montant de 8 400 euro HT soit 10 080 euro TTC,

- La Société **CONTROLE G** à Valenciennes est désignée afin d'assurer la mission de Coordination Sécurité et Protection Santé (niveau 2) concernant les travaux de rénovation et transformations intérieures de l'Eglise Saint-Amand de HÉRIN pour un montant total de 1 400,00 € HT soit 1 680,00 € TTC,
- La Société **LD ARCHITECTURE** à Tilloy les Mofflaines, (titulaire du groupement conjoint) a été désignée afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation/extension et l'aménagement d'une maison médicale sise à Hérin rue Danton, - tranche ferme, tranche optionnelle, missions de base et complémentaires comprises pour un coût total de 57 402,83 euro HT soit 68 883,40 euro TTC.

Aucune observation n'est formulée.

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté au Conseil Municipal le compte rendu de la commission suivante :

- Communication et culture du 26 Mars 2018.

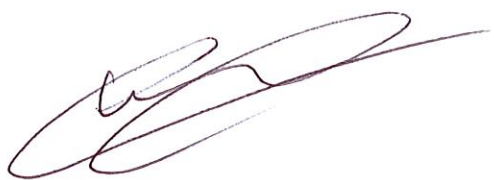
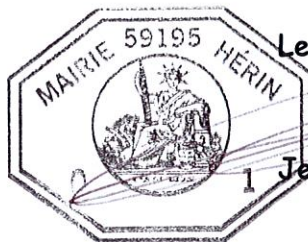
Aucune observation n'est formulée.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.

Le secrétaire de séance,

Hervé Nicodème

Le Maire,

Jean-Paul Comyn

